



Government of  
**JERSEY**

# Guide de la pêche récréative et des usagers de la mer à Jersey - 2026



# Limites de prises et tailles minimales

Les quotas de pêche récréative à Jersey contribuent à garantir la durabilité des stocks de l'île. Les quotas journaliers et les tailles minimales de débarquement sont établis selon les meilleures données disponibles et, le cas échéant, correspondent aux mesures en vigueur au Royaume-Uni et en France, sans toutefois être nécessairement identiques.

Lors de la pêche en bateau, la limite de prises peut s'appliquer à l'embarcation et autoriser jusqu'à cinq personnes à capturer une espèce, dans la limite de leur quota. Par exemple :

Nombre de personnes à bord	Nombre de Daurade	Nombre de Homard
1	10	5
4	40	5
5	50	5
6	50	5

**Limite par personne (LPP) : Lorsqu'il n'y a pas de limite par navire, la limite par personne s'applique à chaque personne à bord.**

## Limites de prises et tailles minimales de débarquement

Nom commun	Limite par personne	Limite du navire	Taille minimale (cm)
Sériole	1	5	-
Bonite	1	5	-

### Dorade

Nom commun	Limite par personne	Limite du navire	Taille minimale (cm)
Dorade grise	10*	50*	23
Daurade royale			-
Daurade rose			25
Pagre			-

### Poissons ronds

Nom commun	Limite par personne	Limite du navire	Taille minimale (cm)
Cabillaud	10*	50*	35
lieu noir			-
Aiglefin			30
Colin / Merlu			30
Capelan			-
Loche de mer			-
Lingue / Julienne			63
Merlan			27

Nom commun	Limite par personne	Limite du navire	Taille minimale (cm)
Congre Commun	2	2	58

### poisson plat

Nom commun	Limite par personne	Limite du navire	Taille minimale (cm)
Barbue	10*	50*	30
Flet			25
Limande-sole			25
Plie			27
Sole			24
Turbot			30

Rouget grondin	20*	LPP	-
----------------	-----	-----	---

### poisson argenté

Nom commun	Limite par personne	Limite du navire	Taille minimale (cm)
Anchois	5KG*	LPP	12
Hareng			20
Sardine			11
Lançon			-
Sprat			-

### Maquereau

Nom commun	Limite par personne	Limite du navire	Taille minimale (cm)
Maquereau	40	200*	20
Chinchard			15

### Mulet

Nom commun	Limite par personne	Limite du navire	Taille minimale (cm)
Mulet	20*	-	20
Rouget Barbet			15
Lieu jaune	3	15	30
Tacaud	20	100	-

### Fish species with 0 Bag Limit:

Thon albacore, Ange de mer, Requin pèlerin, Thon obèse, Raie noir, Thon rouge, Requin bleu, Raie commune, Gobie céphalote, Hoplostète orange (poisson montre), Requin-taupe, Aloses, Raie mée, Requin-marteau, Aiguillat commun, Requin-hâ, Requin blanc and Raie blanche.

**Bar Commun est à 0 en février et mars.**

\*Pour les groupes pêchant plusieurs espèces, la limite de prises comprend la totalité d'une seule espèce ou d'une combinaison d'espèces. Par exemple, pour les poissons plats : la limite personnelle est de 10 pour 8 turbots et 2 barbues.

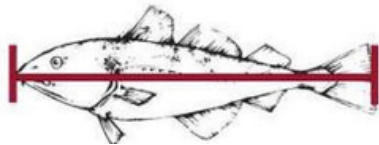
Nom commun	Limite par personne	Limite du navire	Taille minimale (cm)
<b>Les Raies</b>			
Raie lisse Raie bouclée Raie brunette	5*	5*	-
Bar	2**	10	42
<b>**Aucun Bar commun ne sera maintenu pendant la période de fermeture en février et mars.</b>			
<b>Émissoles</b>			
Roussette Émissole	5*	5*	-
Chien de mer	20	LPP	
Calmar	10 kg	LPP	
Pieuvre	2	LPP	0,75 kg
Labres	2*	10*	-

Nom commun	Limite par personne	Limite du navire	Taille minimale (cm)
Ver/arénicole	2 kg*	LPP	-
Bigorneau	200	LPP	-
Tourteau	5	5	<b>15</b>
Bulot	5 kg	5 kg	4,5
Homard	5	5	8,9**
La taille des homards passera à <b>9 cm le 1er août 2026.</b>			
Crabe vert	100	LPP	-
Araignée de mer	10	50	12
Etrille	40	40	6,5
Patelle - Bernique	100*	LPP	-
Ormeau	20	100	9
Otter shell (Lutraire)	20	20	-
Huître	50*	50*	-
Coquille St-Jacques	24***	LPP	10,5
<b>***La pêche aux coquille Saint-Jacques en plongée nécessite un permis. La pêche à pied (ramassés depuis le rivage) n'en nécessite pas.</b>			

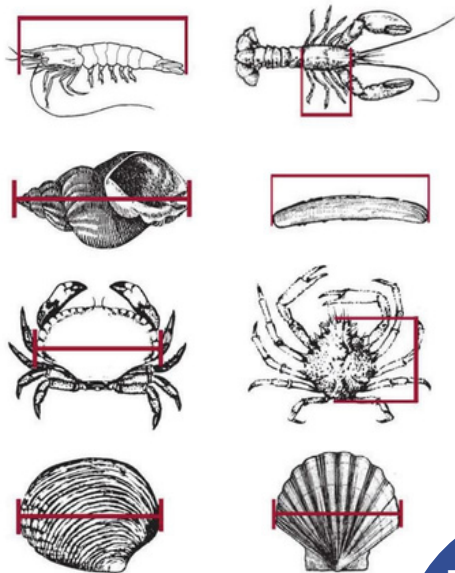
Nom commun	Limite par personne	Limite du navire	Taille minimale (cm)
<b>Coques</b>			
Coque commune, Amande de mer Bucarde	150*	150*	- - -
Bucarde tuberculée			-
<b>Palourdes</b>			
Palourdre spp. Palourde japonaise Praire Mactre Couteau spp.	150*	LPP	4 4 4 2,5 10

### Comment Mesurer un poisson :

Mesure du bout du museau à l'extrémité de la nageoire caudale :



### Conseils pour mesurer les coquillages :



La pêche à l'ormeau est autorisée du 1er octobre au 30 avril. Pendant la saison de pêche à l'ormeau, elle est permise uniquement le premier jour de chaque nouvelle lune ou pleine lune, ainsi que les trois jours suivants. Il convient de noter que même si la pleine lune se produit le 29 avril, par exemple, la pêche demeure interdite après le 30 avril.

La collecte d'ormeaux frais est permise uniquement entre le 1er octobre et le 30 avril inclus, et seulement le premier jour de chaque nouvelle lune ou pleine lune, ainsi que les trois jours suivants à bord d'un bateau ou les cinq jours suivants à terre. Le terme « frais » exclut les ormeaux congelés, séchés ou conservés par d'autres moyens ; il est donc toujours possible de congeler des ormeaux pour les consommer hors saison. L'exportation d'ormeaux de l'île est interdite, sauf s'ils sont frais, et uniquement les jours où la pêche est autorisée.



La taille minimale requise pour les Ormeaux est de 9 cm, mesurée au niveau de la partie la plus large de la coquille.

**Limite journalière : 20 ormeaux par personne, 100 ormeaux par bateau si 5 personnes ou plus sont à bord. Si le nombre de personnes est inférieur à 5, une limite de prise individuelle s'applique. Les ormeaux peuvent être conservés pendant 2 jours après le dernier jour de pêche autorisée.**

● New Moon   ○ Full Moon		La pêche est permise aux dates suivantes.				possédé		
2026	janvier	○	3	4	5	6	7	8
		●	18	19	20	21	22	23
	février	○	1	2	3	4	5	6
		●	17	18	19	20	21	22
	mars	○	3	4	5	6	7	8
		●	19	20	21	22	23	24
	avril	○	2	3	4	5	6	7
		●	17	18	19	20	21	22
	octobre	●	10	11	12	13	14	15
		○	26	27	28	29	30	31
	novembre	●	9	10	11	12	13	14
		○	24	25	26	27	28	29
décembre	●	9	10	11	12	13	14	
	○	24	25	26	27	28	29	

# Pêche de loisir

## Code de conduite

- ✓ Remettez à la mer toutes les prises que vous n'avez pas l'intention de consommer vivantes pour contribuer à la préservation des ressources.
- ✓ Déposez le matériel de pêche usagé et les autres déchets dans les conteneurs appropriés ou emportez-les chez vous pour les éliminer (consultez le programme de recyclage pour les casiers, les filets et les cordes).
- ✓ Utilisez un équipement de pêche approprié aux espèces visées.
- ✓ Pour certaines espèces, les hameçons circulaires peuvent diminuer la fréquence des hameçonnages profonds. Considérez leur utilisation comme une stratégie de conservation.



« Remettez-les en place après les avoir retournées » Lorsque vous retournez des pierres, veillez à les replacer à leur position d'origine pour préserver l'écosystème environnant. Des recherches indiquent qu'il faut entre 5 et 10 ans pour que cet environnement se régénère s'il demeure retourné.

## Plongée pour les coquilles Saint Jacques.

La récolte des coquilles Saint-Jacquet peut être effectuée à l'aide d'un équipement de plongée sous-marine ou en apnée, uniquement si le titulaire possède **un permis de plongée aux coquilles Saint-Jacques** valide.

Vous pouvez soumettre une demande de permis en ligne.

Recherchez « scallop diving » sur [www.gov.je](http://www.gov.je).

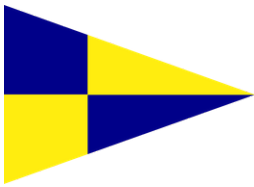
# Règlements

## Filets, hameçons et lignes de plage : L'emploi de lignes inactives, d'hameçons et de filets déployés depuis la plage est prohibé.

- **Filets fixes depuis un bateau** : L'utilisation de filets fixes depuis un bateau est permise uniquement lorsque la profondeur de la mer excède 130 cm. Les filets doivent être signalés par une bouée de balisage rouge et blanche. La taille minimale des mailles pour la pêche de loisir est de 112 mm. L'utilisation de filets fixes est prohibée à moins de 200 m du rivage durant la journée, du 1er avril au 15 octobre.
- **Marquage des engins** : Tous les engins de pêche laissés en mer doivent être clairement identifiés par le numéro CH/SM ou le nom du bateau.
- **Casier parloir** : Les casiers parloir doivent inclure au minimum un espace d'évacuation respectant les dimensions réglementaires dans la partie inférieure de l'espace parloir. Leur utilisation est prohibée dans les zones 'No Parlour Pot Zones' aux Écréhous et aux Minquiers. Veuillez consulter le site gov.je pour davantage d'informations.
- **Licences de pêche** : Tout navire employé pour la pêche commerciale (où les prises sont commercialisées) doit posséder une licence de bateau de pêche de Jersey valide.
- **Pêche sous-marine** : Il est prohibé de récolter des coquillages, à l'exception des crabes, en mer à l'aide d'un équipement de respiration sous-marine, y compris un masque et des lunettes de plongée. La pêche aux coquilles Saint-Jacques est permise sous réserve de détenir le permis approprié.
- **Limites portuaires** : Il est prohibé d'installer des filets ou des casiers dans les zones portuaires. Ces zones sont établies par la loi: Harbours (Administration) (Jersey) Law 1961

## Le Marine Resources Panel

Créé dans les années 1970, ce comité conseille le ministre de l'Environnement sur les enjeux liés à la pêche et à l'environnement marin. Ses membres représentent les secteurs commercial, récréatif et environnemental. Si vous souhaitez poser une question, veuillez le faire par l'intermédiaire de l'une des associations répertoriées ; consultez la page web du Fisheries and Marine Resources Panel sur [www.gov.je](http://www.gov.je).



# Application de la législation

Les agents des ressources marines réalisent des inspections régulières dans les eaux territoriales de Jersey, allant des jetées et des zones peu profondes de l'île jusqu'aux récifs au large et aux limites des zones de pêche partagées. Ils montent fréquemment à bord des navires locaux et français, qu'ils soient de plaisance ou commerciaux. Ces inspections ont pour objectif d'assurer le respect de la réglementation en matière de pêche, notamment en ce qui concerne les tailles minimales de capture, les périodes d'ouverture et de fermeture, la construction des engins de pêche et la conformité aux zones de pêche.

## **Pensez-vous avoir été témoin de pêche illégale ?**

**Veillez le signaler :**

**Heures d'ouverture (Département de l'environnement) : 01534**

**441600 En dehors des heures d'ouverture (Garde-côtes) : 01534**

**447705 Signaler un problème par courriel :**

**[marineresources@gov.je](mailto:marineresources@gov.je)**

**En cas d'urgence sur la plage ou en mer, veuillez  
contacter les garde-côtes au 01534 447705.**

## **Plan spatial marin de Jersey**

Le JMSP constitue un cadre global pour l'avenir des milieux marins et côtiers de Jersey. Sa vision aspire à un environnement marin prospère, générateur de bénéfices environnementaux, économiques, culturels et sociaux.

**Les priorités concernant la pêche récréative sont exposées au chapitre 11 du JMSP. Consultez « Marine Spatial Plan » sur [www.gov.je](http://www.gov.je).**

# Programme de recyclage des produits de la pêche.

**Vous avez désormais la possibilité de recycler vos casiers, filets et cordes.**



Une collaboration entre les ports de Jersey, le gouvernement, l'association des pêcheurs de Jersey et l'administration pénitentiaire de Jersey a permis d'établir un programme de recyclage efficace pour les équipements de pêche.

Auparavant, les pêcheurs n'avaient ni la possibilité de recycler ni de se débarrasser de leurs engins de pêche usagés, car les casiers et les filets sont constitués de matériaux variés. Désormais, un espace dédié, situé à proximité de la cale de La Collette, permet de déposer ces engins. La collecte est réalisée chaque semaine par un collaborateur.

**LIEU DE DÉPÔT : Fishermen's Compound - La Collette - [what3words:///grapes.edits.evidently](https://what3words.com/what3words:///grapes.edits.evidently)**

1



**Le matériel de pêche est prêt à être jeté.**

2



Fishers leave the gear at a designated site

3



Jersey Prison Service receive the gear

4



Recyclable and non-recyclable materials are separated

5



Separated materials can now be recycled or returned to fishing fleet for reuse

Statistics of materials sorted between September 2023 and February 2024



POTS  
190



GILL/TANGLE NET  
AROUND  
3000 METRES



ROPE  
20 TONNES

# 'No Take Zone' de Portelet.



## Sea Fisheries and Aquatic Resources (Portelet Bay) (Jersey) Regulations 2022

La pêche en mer et l'extraction de ressources aquatiques sont prohibées dans la 'No Take Zone' - NTZ (zone de non-prélèvement) de Portelet.

### Législation et restrictions

La NTZ de Portelet est entrée en vigueur le 2 mai 2022. Dans cette zone, la législation prohibe toute forme de pêche ainsi que le prélèvement de ressources aquatiques.

La NTZ est délimitée du côté maritime par une ligne droite reliant 49°10.150N 2°10.988W à 49°10.015N 2°10.374W, conformément aux spécifications du Système géodésique mondial de 1984.

### Que sont les ressources hydriques ?

Tout organisme vivant, qu'il s'agisse d'une plante ou d'une algue.



### Avantages des zone de non-prélèvement

Une zone de non-prélèvement (NTZ) est une catégorie de zone marine hautement protégée où aucune activité de pêche ou d'extraction, qu'elle soit commerciale ou récréative, n'est autorisée.

Les zones de neutralisation des poissons (NTZ) ont été mises en œuvre avec succès dans d'autres régions, entraînant une augmentation de la biomasse piscicole et de la diversité des espèces.

### Que devez-vous accomplir ?

Si vous observez une personne dans la baie qui semble pêcher ou prélever des animaux ou des plantes, ne l'interpellez pas. Veuillez consigner toutes les informations pertinentes (date et heure, lieu, description de l'activité ainsi que du navire ou de la personne, votre position, et si possible, des photos ou vidéos montrant la terre en arrière-plan) et signalez l'incident aux Marine Resources.



### Sciences participatives

Le public dispose de nombreuses opportunités pour soutenir directement cette initiative. Jersey Marine Conservation, qui offre des formations aux relevés pour les plongeurs et les passionnés de plongée libre, est impliquée dans cette collaboration. Le Centre international d'études avancées de Jersey soutient également la recherche à travers son programme de master. La Blue Marine Foundation a aménagé un sentier de plongée libre dans la baie, incluant un programme éducatif en partenariat avec les écoles locales. Les projets de sciences participatives et les relevés des ressources marines viendront compléter les travaux réalisés dans les années 1980 et contribueront à documenter toute évolution.

Si vous désirez vous engager bénévolement dans des projets de sciences participatives, veuillez prendre contact avec la section de biologie marine de la Société Jersiaise :



[marinebiology@societe-jersiaise.org](mailto:marinebiology@societe-jersiaise.org)

Veuillez noter que la section de biologie marine est administrée par des bénévoles, qui ne seront peut-être pas en mesure de vous répondre immédiatement.

Veuillez noter que des relevés scientifiques seront réalisés dans la baie de juin à septembre chaque année – tout le matériel scientifique sera étiqueté 'Marine Resources'.

# Code de conduite maritime et littoral

## Sur la terre



- ✓ Respectez le Code de conduite pour l'observation de la faune marine et côtière.
- ✓ Restez sur les sentiers et veillez à l'endroit où vous marchez, en particulier durant la période de nidification.
- ✓ Maintenez les chiens à distance des zones de repos et gardez-les en laisse.
- ✓ Veuillez éviter de jeter des déchets, de laisser des déjections canines ou de vous débarrasser d'articles de pêche usagés.
- ✓ Évitez les nuisances sonores excessives, car elles perturbent les oiseaux nicheurs et peuvent les pousser à abandonner leurs petits.
- ✓ Utilisez les parkings désignés pour réduire la destruction des habitats.

- ✓ Respectez le Code de conduite pour l'observation de la faune marine et côtière.
- ✓ Évitez les sites de reproduction côtiers.
- ✓ Évitez de vous approcher des oiseaux à la surface et de les déranger, car ils peuvent être en train de se reposer, de se courtiser ou de se nourrir.
- ✓ Ne nagez pas avec, ne touchez pas et ne nourrissez pas les créatures marines.
- ✓ Ne harcelez pas les mammifères marins en les poursuivant, en les regroupant ou en les empêchant de fuir.
- ✓ Ne jetez aucun déchet ni combustible dans la mer. Éliminer dans les installations terrestres adéquates.

## En mer



**Veuillez considérer l'impact de vos actions sur l'environnement marin et les autres utilisateurs.**



# Observations des mammifères marins

Jersey accueille plusieurs espèces de mammifères marins, bien que seules quatre d'entre elles soient fréquemment observées près des côtes.

Par ordre de fréquence, on trouve le grand dauphin, les phoques gris, les dauphins communs et les marsouins communs.

D'autres espèces, telles que les globicéphales et les dauphins de Risso, sont parfois aperçues, mais elles demeurent beaucoup plus rares.

Le groupe de grands dauphins qui évolue autour de Jersey est l'un des plus significatifs au monde, et il n'est pas inhabituel que les plaisanciers, les kayakistes et d'autres usagers de la mer les rencontrent au large des côtes. Les phoques gris se rencontrent généralement dans les zones rocheuses près du rivage et constituent de petites colonies à divers endroits.

Les dauphins communs et les dauphins de Risso habitent généralement les eaux profondes et sont rarement aperçus près des côtes. Tous les mammifères marins bénéficient d'une protection légale et, en cas de rencontre, les navires doivent adopter une vitesse réduite et constante tout en maintenant une distance de sécurité.

Il reste encore beaucoup à découvrir concernant l'abondance, la répartition et le comportement des mammifères marins de Jersey. Le gouvernement de Jersey et la Société Jersiaise réalisent un projet de recherche collaboratif qui encourage le public à signaler ses observations par le biais de l'application Epicollect5 (projet SJ Dolphin Watch) ou sur le site internet de la Société.



Entre 2016 et 2026, 2 300 observations ont été enregistrées via l'application. Ces données, associées aux informations des stations hydrophoniques locales et à celles d'autres organismes, contribuent à une meilleure compréhension de la répartition et du comportement de nos dauphins résidents. Des recensements ciblés des phoques sont également réalisés chaque année.

## Code de conduite pour l'observation des cétacés

- Poursuivre l'avancement à un rythme modéré et constant.
- Maintenez une trajectoire stable sans interruptions ni déviations, sauf pour des raisons de sécurité.
- Ralentissez toujours de manière progressive jusqu'à atteindre une vitesse de croisière sans sillage si des dauphins se présentent directement devant vous.
- Une fois éloigné des animaux, augmentez progressivement votre vitesse de croisière. Si des dauphins s'approchent du bateau ou de l'étrave, conservez une vitesse de croisière réduite.
- Pour garantir votre sécurité ainsi que celle des dauphins, il est impératif de ne pas autoriser votre équipage à nager avec eux, à les toucher ou à tenter de les nourrir – ce sont des animaux sauvages.

## Mammifères marins strandés

Si vous rencontrez un mammifère marin échoué vivant, veuillez contacter British Divers Marine Life Rescue au 07797 728551. Si vous trouvez un mammifère marin mort, veuillez joindre le Département de l'environnement au 441600.





## JERSEY MARINE SPATIAL PLAN



**01534 441600**



**fisheries@gov.je**